



## Questions aux candidats aux élections municipales

Des 15 et 22 mars 2020

Réponses du 5 mars 2020

Mme Valérie LALLEMANT-RACHID

MONTESSON CITOYENNE

### Document transmis par mail à QVLB

Comment percevez-vous notre association ? R : QVLB est une association exigeante qui porte les légitimes attentes des résidents du quartier de La Borde, grand oublié de la municipalité ces dernières années. Votre association a cette capacité de travail avec la municipalité sans pour autant être complaisante. Vous êtes une interlocutrice de qualité avec une connaissance approfondie des dossiers comme en témoigne, notamment, la qualité de votre site internet et de ce questionnaire.

.....

.....

Approuvez-vous le courrier du 4 novembre 2019 de QVLB et le rapport du commissaire-enquêteur du 8 décembre sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

R : Le courrier adressé au maire de Montesson dresse un constat sans concession mais particulièrement juste de la situation actuelle et du manque de considération pour le quartier de La Borde et ses habitants. Nous vous engageons à lire, ce que vous avez certainement dû faire, l'ensemble de nos propositions et vous verrez que très largement elles répondent de façon positive aux souhaits et revendications exprimées par QVLB. Il est intéressant de noter que le commissaire enquêteur s'étonne de l'indigence des réponses de la commune aux différentes questions qui lui sont posées et reprend à son compte la plupart des observations de QVLB. L'ensemble de ces éléments nous amène à penser qu'il faudra reprendre totalement ce dossier et conduire une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs qui devra effectivement être faite sur des bases solides et notamment sans a priori en faveur ou en défaveur de tel ou tel quartier de la ville. ....

### Urbanisme

### Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998 (en cours de renouvellement)

Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson
- Courriel : [qvlb@qvlb-montesson.fr](mailto:qvlb@qvlb-montesson.fr)
- Site internet : [www.qvlb-montesson.fr](http://www.qvlb-montesson.fr)
- tél : 01 39 13 07 11
- Page :1/10

Dans le projet, 2400 logements étaient prévus.

- Combien de logements, dont logements sociaux, prévoyez-vous de construire dans les 10 ans. ? R : Les obligations qui s'imposent aux communes de 25% de logements sociaux au regard du parc nous imposeront de construire des logements sociaux et nous y sommes favorables. Il faut effectivement envisager une densification de l'habitat dans les années à venir, ne serait-ce que pour permettre aux enfants de Montesson de pouvoir se loger dans des conditions acceptables et accessibles, mais ceci doit se faire dans un cadre précis respectant une esthétique architecturale avec une répartition harmonieuse dans les quartiers tout en luttant contre une sur-densification en imposant sur chaque projet collectif la prévision d'infrastructures, d'espaces verts et d'aménagements collectifs. La proportion de logements sociaux prévue par la loi devra être atteinte mais l'urgence est toute relative et l'atteinte des 25% différée dans le temps mais en tout état de cause ceux-ci devront être harmonieusement répartis afin de garantir une mixité sociale.  
.....
- Quel sera le pourcentage de logements sociaux ? Quel sera le budget à charge de la ville ?  
R : Supra .....
- Quelles OAP maintiendrez-vous ? (localisation par quartier, nombre de logements par OAP, pourcentage de logements sociaux, densité de logements)? R : Les orientations de l'équipe sortante ont pour principales caractéristiques un déséquilibre évident entre les différents quartiers de Montesson et une prise de décision en dehors de toute concertation conduisant à un mécontentement général sur les questions d'urbanisme et de logement. Nous souhaitons dès le début de la mandature reprendre la question de l'urbanisme et du logement pour mettre en évidence la réalité de la situation actuelle et trouver des perspectives équilibrées entre les trois quartiers de la ville.  
.....  
.....
- Comment le justifiez-vous ? R : Supra  
.....
- Comptez-vous annuler l'OAP n°4 de La Borde, et le permis de construire signé le 19 juillet 2019 (résidence intergénérationnelle)? R : Ce permis de construire a été signé alors que la révision du PLU était en cours et que, ce que nous espérons, l'ancienne équipe ne sera plus en gestion de la ville d'ici quelques semaines. Au regard de l'avancée des travaux il semble aujourd'hui difficile de revenir sur cette décision. Nous prendrons l'attache du maître d'ouvrage afin d'évaluer quelles améliorations pourraient être envisagées sur ce projet à ce stade.
- L'OAP n°4 prévoit de conforter le pôle d'activités commerciales existant ce qui veut tout et rien dire. Si dans le cadre d'un réaménagement de cette zone en regroupant les commerces pour scinder habitat et zone commerciale il faudra envisager une extension, le projet de 24 000m2 d'extension prévu actuellement induirait des nuisances fortes

notamment en termes de circulation et de bruit et ne pourrait avoir qu'un impact négatif sur le commerce de proximité existant et les projets d'installation.

- **Social - Qualité de vie**

- Quels sont vos projets concernant la famille, les enfants en bas âge, les seniors ? R :
- Pour la petite enfance : le maintien d'une crèche collective à la Borde en améliorant les conditions d'accueil, un accès facilité à la halte-garderie, des initiatives intergénérationnelles, une offre centralisée pour la recherche de gardes d'enfants ou baby-sitter, des ateliers parents, une permanence de PMI ;
- Pour les écoles : une cuisine centrale saine, bio et de qualité, une cantine sans plastiques, des classes découvertes favorisées, des études dirigées, des interventions culturelles, citoyennes et sportives au sein des écoles, l'équipement en outils numériques, la simplification des inscriptions, l'enrichissement des activités périscolaires, des capacités d'accueil en centre de loisirs répondant aux besoins ;
- Pour les jeunes : une Maison des Jeunes équipée avec des activités encadrées, un ciné-club, des séjours pour ados et des stages d'été, un point info jeunesse (aide et prévention).
- Pour les seniors, outre le développement d'activités et de lieux intergénérationnels (accompagnements de sorties scolaires, traversée de passages piétons, lectures dans les écoles et les crèches, ateliers de recyclage et de réparation, aide aux devoirs), la mise en place d'une application Montesson solidaire permettant le partage des savoirs faire et de l'expérience des plus anciens vers les plus jeunes, un Conseil Municipal des Sages, une Maison des Aînés (jeux, activités physiques...), une Université du Temps Libre pour partager les savoirs et les expériences, une aide aux démarches administratives et numériques, de la sensibilisation (sécurité routière, arnaques quotidiennes).
- Pour les familles : des aménagements de loisirs (city parcs, parcours de santé, parcours vélos et trottinettes), l'aménagement des parcs et espaces verts (barbecue collectifs, bancs, tables de pique-nique ...), une vie culturelle plus riche (conférences, expositions temporaires, événements musicaux, cinéma en plein air...), des animations festives (fêtes, animations de ville, thés dansants...)

Quelles activités et animations non existantes envisagez-vous ? R : Nous souhaitons mettre en place une variété d'événements culturels tels que :

- des balades culturelles et des conférences (sur l'histoire de Montesson et de la région, la Plaine...);
- des rencontres d'artistes et expositions temporaires, en ouvrant les espaces municipaux à la culture dans le but de les valoriser (bibliothèque, mairie, salle des fêtes...);

- des événements musicaux (concours de musique classique, cafés concerts, concert du Nouvel An, Fête de la musique avec des scènes musicales différentes...);
- des animations autour du cinéma : ciné-débats, ciné-concerts, cinéma en plein air.

Nous souhaitons mettre en place des animations festives qui rythmeront l'année des Montessonnais et s'appuieront sur les associations de la ville telles que :

- Des fêtes temporaires et récurrentes (mutualisées avec les villes voisines pour certaines) : création d'une Fête de la Seine, festivités de Noël avec jeux d'hiver (escalade, luge, réalité virtuelle), Fête de l'été, en particulier pour les enfants qui ne partent pas en vacances et les centres de loisirs (structures gonflables, mini-golf, babyfoot, tir-à-l'arc, parcours accrobranche...), Fête des Sports ;
- Un Festival nomade qui mettrait à l'honneur un quartier différent à chaque vacances scolaires, avec des espaces de création pour les enfants (fabrication de mangeoires pour oiseaux, atelier jardinage), des mini-spectacles pour les plus jeunes (contes, guignol...) et des espaces de convivialité pour les adultes (bar truck itinérant) ;
- Des animations de ville : quizz géants, concours photo, fêtes de rues, concours de maisons décorées ;
- Des animations ciblées selon les publics : soirée Post-Bac pour les bacheliers, thés dansants pour les seniors, balades canines (accompagnées d'un éducateur et comportementaliste canin) ...

- Quelles solutions proposez-vous pour que La Borde ne soit plus un désert médical ? R : Création d'une maison médicale pour les quartiers de La Borde ou des Rabaux afin de permettre l'installation de professionnels de santé avec une incitation forte comme par exemple la mise à disposition gratuite des locaux.

.....

- Quelle organisation sera mise en place pour permettre la consultation des habitants, lors des conseils municipaux et des réunions publiques ? R : Au-delà de l'application « Allô madame la maire » permettant de signaler les divers points de la vie quotidienne, à chaque conseil seront inscrites des questions soumises par les habitants ou les associations. Les projets structurants de la mandature, notamment en termes d'investissement, seront soumis à une concertation préalable.
- Des consultations citoyennes pour soumettre aux habitants les principaux projets d'investissement de la mandature, les projets d'urbanisme pour chaque quartier, le projet envisagé pour la Plaine et les aspects importants du quotidien (organisation du temps périscolaire, horaires des écoles etc.) ;
- Une boîte à idées citoyennes dématérialisée pour faire émerger de nouvelles propositions ;
- Un budget participatif : un pourcentage du budget d'investissement de la commune consacré à des projets définis par et avec les citoyens.
- La Maire s'engage à faire un compte-rendu annuel de mandat où les habitants pourront exprimer leurs questions et commentaires sur les actions menées.
- Quelles solutions apporterez-vous pour améliorer le stationnement sur le domaine public ? Au niveau de la ville : Mise en place d'un dispositif permettant les arrêts de courte durée gratuits afin de permettre aux montessonnais d'accéder facilement aux commerces de

proximité, création d'une carte de résident et étude de faisabilité pour la création d'un parking souterrain place Paul Demange. Par ailleurs les incitations aux déplacements en vélo et la mise en place de navettes électriques gratuites relayant les quartiers de la ville devraient contribuer à limiter les besoins de stationnement automobile.

- Pour le quartier de la Borde spécifiquement : il sera nécessaire de faire un inventaire des problèmes de stationnement et des solutions, notamment dans le quartier du Mont Royal, et de résoudre également le problème de stationnement pour le Conservatoire de musique. ....
- Quels équipements publics seront implantés pour le quartier ? **Rénovation du conservatoire de musique** en favorisant son extension à d'autres formes d'expression artistique (danse, arts dramatiques), ouverture d'une antenne de la MJC, création d'une salle municipale pour des réunions et événements. Création d'un parc de sports urbain pour les jeunes et une aire de jeux plus adaptée pour les enfants, des services de proximité (relais colis, distributeur de billets et de timbres, boîte aux lettres) .....

### Développement économique

- Quelles activités économiques envisagez-vous pour Montesson ? Comment incitez-vous des entreprises à venir s'installer à Montesson, pour permettre la création d'emplois ? **R : Tout d'abord désigner un adjoint au développement économique de la ville pour favoriser le commerce local et soutenir l'activité et créant des espaces de co-working, en mettant à disposition des entreprises un pôle de conseils juridiques et d'expertise comptable. En favorisant l'installation d'un incubateur d'entreprises pour accompagner les projets de création. Enfin un carrefour de l'emploi associé à un réseau et des synergies des entreprises devra permettre aux Montessonnais et notamment aux jeunes de trouver les opportunités d'emploi ou de stages sur la ville.** .....
- L'augmentation de population avec les futures constructions sera-t-elle accompagnée d'une création d'emplois correspondante ? **R : Cette question trouve sa solution dans l'offre faite aux entreprises pour venir s'installer sur la commune.** .....
- Grandes surfaces ? L'extension de 24 000 m<sup>2</sup> de la surface commerciale de Carrefour est suspendue. Quelle est votre position ? **R A ce stade nous ne sommes pas favorables l'extension de cette surface commerciale qui n'apporterait pas de plus-value aux Montessonnais et serait néfaste aux commerces de proximité. Un travail de concertation avec les acteurs commerciaux concernés doit pouvoir permettre une meilleure utilisation des surfaces aujourd'hui en perte de la galerie commerciale et permettre de réaffecter à une zone d'habitation ou à des espaces collectifs les surfaces aujourd'hui occupées par**

des enseignes commerciales. Comme indiqué supra il faut certainement envisager une extension si nous voulons effectivement regrouper les commerces existants (Décathlon, Saint Maclou) auprès de Carrefour pour élargir la place de l'habitat et des espaces collectifs mais l'extension de 24 000m<sup>2</sup> est disproportionnée en fonction des infrastructures routières, des besoins des habitants et de la qualité de vie.

.....

### **Environnement – lutte contre le réchauffement climatique – développement durable**

- Quel avenir envisagez-vous pour maintenir l'activité agricole dans la plaine de Montesson ? R : Il conviendra d'accompagner les maraîchers dans la mise en place de projets de qualité innovants et notamment dans une transition progressive vers des productions labellisées ou bio, l'instauration de solutions de cueillette et la création d'une AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Dans ce cadre un partenariat avec la municipalité pour la fourniture de légumes pour les cantines scolaires devra être recherché.

.....

- Quelles propositions ferez-vous pour concilier les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers ? R : Il conviendra de réunir l'ensemble des acteurs pour trouver la voie nécessaire à une maîtrise du foncier permettant aux agriculteurs de bénéficier de baux à long terme, sans pérennité les agriculteurs ne pourront pas s'engager dans une transformation vers une agriculture labellisée ou bio.

.....

- Poursuivrez-vous l'agenda 21#2 ? Dans l'affirmative, comment ? Avec quels moyens ? R : Les 6 axes de progrès prévus dans l'agenda 21 sont effectivement en accord avec notre programme et nous travaillerons bien entendu dans cet esprit. Vous trouverez dans l'ensemble de nos propositions pour la prochaine mandature l'ensemble des voies et moyens pour assurer une liaison dynamique entre la ville et la Plaine, décroiser les quartiers et promouvoir le développement de l'économie locale, renforcer les liens intergénérationnels. Nous consentirons un effort tout particulier sur le développement des mobilités douces et le renouvellement des ressources naturelles de la commune en supprimant les ruptures de paysage particulièrement pénalisantes pour la ville.

.....

- Protégerez-vous les alignements d'arbres du quartier ? Comment assurerez-vous leur entretien ? R : Les arbres sont une « marque de fabrique » du quartier, il conviendra donc de préserver cet acquis. Il est pour nous hors de question d'abattre des arbres ne causant pas de nuisances et sains mais bien au contraire d'en augmenter la densité d'autant que le quartier de La Borde est aujourd'hui pénalisé par une réelle pénurie d'espaces verts. Dans le cadre plus global de la valorisation des espaces naturels de la ville, il conviendra d'organiser l'intervention de professionnels spécialisés dans l'entretien des arbres. Si certains riverains se plaignent de nuisances qui seraient dues à certaines essences d'arbres, il conviendra dans le cadre d'une étude  sujet par sujet  d'évaluer la pertinence d'une intervention au regard du poids de cette nuisance vis à vis de l'intérêt général du quartier

pour lequel les arbres représentent un intérêt manifeste tant du point de vue de l'esthétique que de la qualité de vie en luttant contre la canicule et contre la pollution.

- Quelle suite donnerez-vous au projet de création de la ZAP (Zone Agricole Protégée) ?  
R : Actuellement le dimensionnement et les limites de la future ZAP ne sont pas satisfaisants, il conviendra d'ouvrir une nouvelle concertation pour la faire évoluer et notamment ne plus y inclure de zones polluées donc impropres à l'exploitation agricole

## Mobilité

- **Echangeur A14** ? Quelle est votre position quant à l'accès à l'A14 dans la plaine de Montesson/Carrières-sur-Seine ? R : Une opposition à la création d'un échangeur car cela augmenterait le trafic venant des communes avoisinantes, les infrastructures ne sont pas dimensionnées pour une telle évolution si cette solution nous était imposée nous userions de notre pouvoir d'influence pour imposer des restrictions (transports collectifs, co-voiturage, ...)

**Pistes cyclables** ? Quelles nouvelles pistes prévoyez-vous ? R : Il conviendra de créer de nouvelles pistes cyclables pour faciliter l'accès aux écoles, aux lycées et aux zones d'activité ainsi qu'une liaison bidirectionnelle entre le pont du Pecq et la gare de Rueil, en lien bien évidemment avec les communes concernées, aménager un chemin piétonnier et cyclable à travers la Plaine et aménager de façon prioritaire le chemin du Mont Royal desservant le collège depuis le quartier de La Borde. Nous souhaitons également en lien avec la ville de Sartrouville prolonger la piste bidirectionnelle de l'avenue G Péri jusqu'à Sartrouville voire au-delà.

## Sécurité

- **Police municipale**, quelles missions leur seront confiées ? R : Les missions de la police municipale doivent être totalement repensées pour ne plus cantonner ces agents à un rôle de verbalisation des infractions au stationnement mais développer leurs actions de prévention et de police de proximité. Par ailleurs il conviendra de réfléchir à l'optimisation de l'intervention de la PM sur le quartier de La Borde pour lutter efficacement contre les actes de petite délinquance et les incivilités comme notamment les dépôts sauvages.
- **Caméras de surveillance** ; De nouvelles caméras seront-elles implantées ? Combien et où ? R : Avant tout investissement dans ce domaine dorénavant totalement à la charge de la commune, le FIPDR s'étant désengagé des subventions versées pour l'installation de

caméras de surveillance, il conviendra d'effectuer un audit de l'existant et des besoins.....

- **Équipements publics** Allez-vous engager des travaux pour mettre aux normes les nombreux passages surélevés qui ne répondent pas au décret n°94-447 du 27 mai 1994 ? Dans quel délai ? R : Cette question doit être abordée avec pragmatisme, le coût de telles modifications semblent trop important pour envisager des travaux spécifiques, en revanche il conviendra dans le cadre de travaux de rénovation de voirie dont la ville a énormément besoin ou d'enfouissement de réseaux électriques d'intervenir sur ces ralentisseurs pour les mettre aux normes

.....

### **Commissions consultatives – communication avec la Mairie**

- Quelles commissions consultatives maintiendrez-vous ? En créez- vous de nouvelles ? R : A ce stade nous ne prévoyons pas de suppression de commissions consultatives, la vraie question est plutôt celle du fonctionnement de ces commissions et des moyens qui leur sont donnés pour rendre des avis. Dans l'esprit de transparence et de gestion participative qui nous anime, il conviendra de très rapidement faire un état des lieux des commissions existantes et des besoins.

.....

- Quels moyens de communication envisagez-vous pour faciliter la communication entre les habitants et la Mairie ? R : Une permanence hebdomadaire de la maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, des permanences régulières des élus, un adjoint référent de chaque quartier, un compte rendu annuel public de mandat et un bulletin d'actualités mensuel et des communications ciblées selon les publics pour améliorer l'information des habitants, la mise en place d'un numéro et/ou d'une application « Allô Madame la Maire » pour signaler aux agents communaux les soucis du quotidien (trou sur un trottoir, panne d'éclairage public, arbre déraciné ...)

.....

### **Diminution du bruit**

- En matière de bruit, comment comptez-vous atténuer les nuisances occasionnées par le stand de tir et autres sources fluviales, terrestres, aériennes et d'exploitation agricole ? R : Le stand de tir est effectivement source de nuisances sonores même si des efforts significatifs ont déjà été réalisés, il conviendra d'étudier avec l'association Pro Patria les efforts nécessaires en terme d'utilisation et d'aménagement des locaux qu'il conviendra de retenir pour réduire notablement ces nuisances.

.....



## Entretien et propreté

- Que comptez-vous faire pour améliorer la propreté de la ville ? R : La propreté de la ville nécessite tout d'abord une vraie prise de conscience citoyenne de l'ensemble des Montessonnais et nous nous engageons dans une gestion participative de la ville qui aura certainement une vraie fonction pédagogique. Il conviendra de multiplier les « boîtes à clopes », les distributeurs de sacs pour déjections canines qui devront contrairement à la situation actuelle être réapprovisionnés régulièrement, les poubelles. Par ailleurs sur cette question, comme sur plusieurs autres, il conviendra de redéfinir les fonctions des services municipaux et la question de la propreté sera centrale dans cette réflexion.

.....

## Caractère résidentiel du quartier (PLU)

- Quels aménagements prévoyez-vous pour respecter le caractère résidentiel du quartier de La Borde ? R : Au même titre que pour l'ensemble de la ville, nous prendrons les mesures nécessaires dans le PLU pour que les constructions envisagées soient respectueuses de la qualité architecturale et de l'urbanisme en limitant les constructions d'habitat collectif, en imposant une limitation du nombre de logements par immeuble construit et la création d'espaces verts dans chaque programme immobilier.
- Comment assurerez-vous une séparation efficace entre les zones résidentielles et la zone commerciale, après le regroupement des commerces ? R : ... Cette séparation sera assurée par les règles définies dans le PLU. Nous veillerons à ce que les commerces ne créent pas de nuisances envers les riverains. ....
- Comment organiserez-vous la circulation qui dessert le centre commercial ? R : ... Nous veillerons à ce que le centre commercial prévoit des voies de dégagement afin que la circulation du quartier reste fluide et ne crée pas de nuisances pour les habitants. ....
- Exigerez-vous le déplacement des pompes à essence ? Que ferez-vous pour assurer que la nappe phréatique ne soit plus polluée ? R : Nous prendrons dès le début de la mandature l'attache de la préfecture des Yvelines pour obtenir que soit effectuée une réelle expertise sur l'état du dispositif de distribution de l'essence et l'état de pollution de la nappe phréatique. Selon les résultats de cette expertise nous prendrons les mesures nécessaires pour garantir le respect des nappes phréatiques si le besoin existe.

.....

## Fiscalité communale

- Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que les impôts communaux n'augmentent pas plus que les revenus des habitants? Au delà du financement des investissements traités infra, les dépenses de fonctionnement feront l'objet d'un audit de

début de mandat avec nécessairement un redéploiement des dépenses, un réel programme d'économies et une recherche de mutualisation de certains services avec les communes proches afin d'en diminuer le coût. Nous prenons l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition relevant de la commune.

.....

- Comment financerez-vous les investissements prévus ? R : Dans un contexte économique de taux particulièrement bas, une gestion saine doit nous conduire à emprunter pour financer les investissements nécessaires sachant que la précédente équipe n'avait jamais recours à l'emprunt pénalisant de ce fait les investissements nécessaires. Par ailleurs un audit des finances publiques devrait nous confirmer l'existence de réserves que certaines estiment de l'ordre de 9M€.

Enfin nombres d'équipements prévus dans notre programme sont éligibles à des subventions soit des collectivités départementales ou régionales, de l'État et de la commission européenne qui permettront de mener à bien les investissements nécessaires sans s'engager dans une politique d'endettement massif.

.....

- Comment financerez-vous les dépenses de fonctionnement ? R : Le financement sera essentiellement dû à du redéploiement et à une gestion saine permettant de ne pas prévoir d'augmentation des impositions locales
- .....

- Vous engagez-vous à ne pas augmenter les impôts locaux ? R : Supra
- .....

### **Disponibilité de Monsieur ou Madame le Maire**

- Prévoyez-vous de consacrer la totalité de votre temps aux Montessonnais ? Combien de jours par mois serez-vous en Mairie ? R : Une permanence hebdomadaire de la Maire et de ses adjoints. La Maire consacrera dans un premier temps la totalité de son temps aux Montessonnais, puis une fois que l'organisation sera mise en place et les principaux projets lancés, elle envisage de reprendre son activité à temps partiel. Elle souhaite poursuivre son activité car il est important qu'une Maire ne soit pas déconnectée de la vie active et de la réalité des concitoyens et isolée dans une « tour d'ivoire », comme cela peut être le cas pour des professionnels de la politique au niveau national. Ce n'est pas le but de la liste Montesson Citoyenne qui fait appel à des professionnels de la société civile. La Maire doit être disponible, mais elle doit également s'appuyer sur des équipes municipales de qualité (bien formées, performantes, motivées ...).
  - Mme La Maire est directrice d'un établissement de santé, et ce rôle lui permettra également d'exercer son jugement sur l'orientation de la politique de la ville en la matière, tout comme ses adjoints.
- .....